

Unitaire 11

Trimestriel N°127 juillet à septembre 2017 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros

Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)
Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE
fsu11@fsu.fr

Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC



Déposé le 29/09/2017

L'EDITO

Fonction publique : mobilisons-nous le mardi 10 octobre !

Depuis son élection le 6 mai dernier, M. Macron n'a eu de cesse de céder aux plus riches, ces « fainéants », ces « cyniques », « ces extrêmes » ! Ses choix se situent dans la logique des politiques marquées du sceau de l'austérité, qui ne sont rien d'autre qu'une volonté de conquête, de captation des richesses par celles et ceux qui ont déjà le plus. Et ce, quitte à mettre à mal les solidarités et quitte à assujettir encore plus le salariat !

Avec le **gel du point d'indice**, le retour de la **journée de carence**, le report possible des mesures **PPCR**, la **hausse de la CSG** avec des compensations plus qu'aléatoires, les **120 000 suppressions d'emplois** sur les 3 versants de la Fonction publique, M. Macron est entré en guerre contre les fonctionnaires et la Fonction Publique. Et contrairement à l'engagement fait aux agents publics dans le cadre de sa campagne présidentielle : « J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant », toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents publics et fragiliser les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable !

C'est totalement injuste pour les agents et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs.

Enfin, la FSU rappelle son attachement au code des pensions civiles et militaires et sera très vigilante sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agents publics.

C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que la FSU, avec d'autres organisations syndicales, appelle toutes et tous les agents à la grève, aux manifestations ou rassemblements le **mardi 10 octobre** prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.

Anne AMIGUES et Hélène MAILLOT,
Co-secrétaires de la FSU11

Siège social :

FSU 11
22 bis, Bd de Varsovie
11000 CARCASSONNE
Tél. Fax : 04 68 25 54 23
Directrice de la
Publication
Hélène Maillot
Commission paritaire
N° 0720 S 07452
ISSN 1250-0224
Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

- 1- L'Edito.
- 2 - Gel du point d'indice
- 3 - PPCR
- 4 - Journée de carence
Précarité



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

Pour nous contacter :

E-mail : fsu11@fsu.fr / site internet : www.fsu11.fr

Carcassonne : 04 68 25 54 23 Narbonne : 04 62 32 07 99

Gel du point d'indice : LA FSU DIT NON !

La valeur du point d'indice est restée gelée de juillet 2010 à juillet 2016.

Une mesure de dégel de 1,2% a été obtenue en 2016 dans le cadre du protocole PPCR, notamment par l'intervention déterminée de la FSU. Le gouvernement a annoncé qu'il entendait de nouveau bloquer les rémunérations indiciaires des agents publics en 2017 et 2018 : c'est inacceptable !

En effet ce sont déjà près de 9% de perte de pouvoir d'achat que les fonctionnaires subissent depuis 8 ans si l'on tient compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite sur le traitement brut. C'est en moyenne plus d'1% par an de baisse du salaire net à payer !

Certains secteurs de la Fonction Publique voient ces baisses de salaire compensées en partie par des primes, mais celles-ci ne sont pas versées à tous et surtout pas dans les mêmes proportions et elles n'interviennent quasiment pas dans le calcul des pensions. Elles sont donc le plus souvent un instrument de division des personnels, sans pour autant régler le problème de la perte de pouvoir d'achat.

Comme si cela ne suffisait pas, le projet de décorrélation du point d'indice entre les trois versants de la Fonction Publique constituerait une véritable attaque frontale contre le statut de la Fonction Publique et son principe d'unicité. Qui pourrait imaginer une infirmière ou un agent d'accueil dont les rémunérations différeraient suivant leur employeur ? Tout le monde aura compris qu'il s'agit aussi d'un frein à la mobilité des agents.

La FSU serait alors en première ligne pour le combattre ! La FSU exige la reconnaissance des qualifications et du travail des agents. Cela implique une amélioration de leur rémunération par une revalorisation régulière de la valeur du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et qui permette un rattrapage progressif des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010.

SI L'ÉCOLE FAISAIT SON TRAVAIL, J'AURAIS DU TRAVAIL !

ÉDUCER MIEUX FORMER TOUJOURS MEDEF

... Cher MEDEF, si TU faisais ton travail, TU aurais créé au moins 1 million d'emplois (CICE), et NOUS aurions du travail !

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Report des mesures PPCR : LA FSU DIT NON !

Le protocole PPCR (Parcours professionnels, Carrières, Rémunérations) est un ensemble de mesures statutaires et indiciaires obtenues par les organisations syndicales lors de la précédente mandature après une longue phase de concertation et de négociation.

PPCR a notamment abouti à des mesures générales visant à améliorer les carrières et les grilles de rémunération des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique.

La FSU a signé le protocole car il est urgent d'en finir avec le mouvement de dévalorisation des carrières et des rémunérations des agents de la Fonction Publique. Mais elle en a dans le même temps souligné les insuffisances dont celle d'un calendrier, entre 2016 et 2020 selon les catégories, trop étalé après 25 années sans mesure d'ensemble et six années de gel de la valeur du point d'indice conduisant à plus de 15% de perte de pouvoir d'achat sur le traitement indiciaire soit deux mois de rémunération principale.

Si pour la FSU, PPCR est un premier pas appelant rapidement d'autres mesures, elle n'acceptera pas que soit remis en cause son calendrier de mise en œuvre ! Or, le gouvernement envisage aujourd'hui de l'allonger au risque de vider les mesures de leur sens. Et pourtant, les personnels des trois versants de la Fonction Publique ont déjà « payé » cette revalorisation :

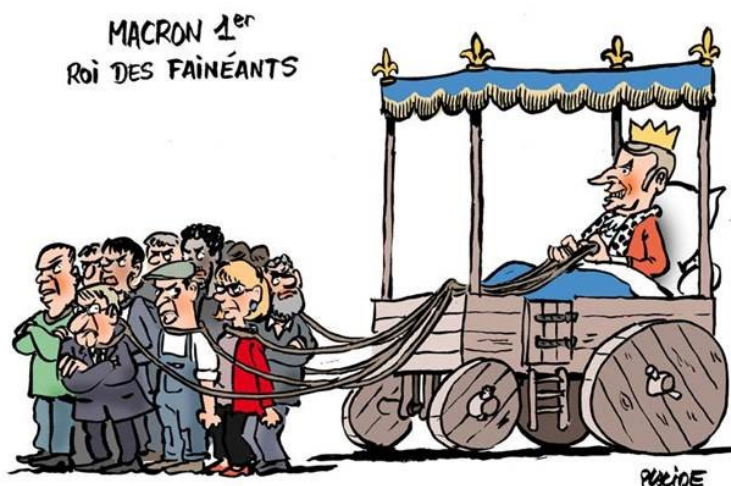
- le gel du point d'indice depuis 2010 représente l'équivalent de 7 milliards de pouvoir d'achat perdus par les fonctionnaires;
- le coût des mesures PPCR représenterait au total 4 à 5 milliards étalés jusqu'en 2020 (estimation de la Cour des Comptes).

Cela suffit ! Pour la FSU, il est inacceptable que les personnels connaissent de nouvelles dégradations de la reconnaissance de leur travail, de leur engagement, de leur apport essentiel au service de l'intérêt général et du bien commun !

Cet accord arraché au précédent gouvernement et qui constitue pour la FSU un début de revalorisation doit donc être défendu !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Retour du jour de carence : LA FSU DIT NON !

Le jour de carence est présenté comme une mesure de justice entre les salariés du privé et du public ! Une apparence pourtant trompeuse !

Le rétablissement du jour de carence pour les agents de la Fonction Publique représente une double peine : en plus de constituer une nouvelle amputation du pouvoir d'achat, venant s'ajouter à celles dues au gel de la valeur du point d'indice, à l'augmentation des cotisations retraites, il punit les agents, considérant qu'ils sont coupables d'être malades.

Près de 2/3 des salariés du privé, majoritairement dans les grandes entreprises, ne sont pas concernés par la journée de carence car ils sont couverts par des accords d'entreprise ou de mutuelle, ce que le gouvernement précédent avait compris en le supprimant début 2013.

Le jour de carence est inefficace. Les données comparatives pour les salariés du privé le confirment, il conduit à attendre une dégradation plus avancée de l'état de santé du salarié : les arrêts sont moins nombreux mais plus longs ! Des liens entre absences pour raison de santé et mauvaises conditions de travail sont établis.

La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction publique : c'est une question d'intérêt général.

« Aucun jour de carence » ni dans le privé, ni dans le public ! Réduire les inégalités n'est donc pas une affaire d'alignement sur les conditions les plus défavorables. Il faut au contraire protéger mieux les salariés du privé qui sont les moins bien couverts.

« Le sens de l'Histoire, c'est améliorer l'accès au droit à la santé de toutes et tous, pas le dégrader. »



Précarité : LA FSU DIT NON !

**Journée de mobilisation et d'action
pour les contractuel-les de la Fonction Publique
Mercredi 8 novembre 2017 à Paris à l'appel de la FSU**

Aujourd'hui, un agent sur cinq n'est toujours pas titulaire.

Le dispositif de la loi Sauvadet, bien que très insuffisant, n'est à ce jour pas assuré d'être prolongé.

Qu'ils soient contractuels de droit public, recrutés en CUI ou même encore fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recrutés sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrat, les conditions d'emploi et de rémunération placent souvent ces agents dans une situation insupportable à laquelle la FSU ne se résout pas.

Pour obtenir un nouveau plan de titularisation, le droit au réemploi, à une rémunération plus juste ainsi que le droit à formation, **TOUS ENGAGE-ES LE 8 NOVEMBRE**

